

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Le 3 Novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD

Absent excusé: Johanny LALANNE

Date des convocations : 27 octobre 2014

Date d'affichage : 10 novembre 2014

Madame Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour.

- Suppression d'un poste permanent vacant d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (8h00/35h00). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR POUR LA REALISATION DES EMPRUNTS TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CANTINE EN MAISON DES SERVICES ET COMMERCES

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 8 octobre 2014 avait décidé d'emprunter 400 000 € à taux fixe amortissement capital constant avec une périodicité de paiement trimestrielle sur 15 ans pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et la transformation de l'ancienne cantine en maison des services et commerces.

Le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, à procéder à la réalisation de l'emprunt.

Madame le Maire a donc retenu le Crédit Mutuel pour un taux fixe amortissement capital constant à 2.17 %, frais de dossier à 400 € et déblocage des fonds au plus tard 6 mois après signature du contrat.

Concernant le prêt relais, Madame le Maire a également retenu le Crédit Mutuel avec un taux fixe de 1.22 %, frais de dossier à 82 €.

POINT SUR LE DOSSIER TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON DES SERVICES ET COMMERCES

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie et la transformation de l'ancienne cantine en maison des services et commerces sont actuellement arrêtés du fait de la mise en liquidation judiciaire depuis le 7 octobre 2014 de l'entreprise PIAZZA Successeurs, titulaire du lot 1 - démolition-gros œuvre. Une lettre recommandée avec accusé-réception a été envoyée au liquidateur.

Le marché, pour ce lot, doit être relancé pour le reste des travaux à effectuer. Le cabinet d'architecte réalise un nouveau cahier des charges afin de relancer le marché au plus vite.

L'entreprise GOUTAL a pu terminer la couverture de la partie maison des services-commerces.

DELIBERATION 2014 - N°11/01 : PLAN NEIGE : DENEIGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Municipal de septembre 2010 pour mettre en place avec le Conseil Général un plan neige sur le réseau routier départemental situé sur la commune.

La commune doit passer un marché avec une entreprise homologuée pour déneiger ces routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Général et les voiries et parking communaux.

Monsieur Serge ANFRAY, adjoint chargé de la voirie, a demandé un devis à trois entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise BAZIRE de Couvains.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis.

DELIBERATION 2014 - N°11/02 : TRAVAUX AU CIMETIERE SUITE A LA REPRISE DES TOMBES

François VERGNE rappelle que la procédure de reprise des concessions ou terrains communs abandonnés est terminée.

Un courrier a donc été envoyé à cinq entreprises funéraires afin qu'elles établissent un devis pour remettre en état les trente emplacements concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise PLESSIS de Saint-Lô pour un montant de 6 300 € HT soit 7 560 € TTC et autorise madame le Maire à signer le devis.

DELIBERATION 2014 - N°11/03 : ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR PORTABLE

Madame le Maire fait part qu'il est nécessaire que la commune achète un ordinateur portable qui pourra être utilisé avec le rétroprojecteur offert par l'entreprise RICOH.

Ce portable sera utile notamment pour les réunions de conseil municipal et pour les vœux du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise DALTONER de Saint-Lô pour un montant de 399.17 € HT soit 479.00 € TTC.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis et à demander à DALTONER l'installation des licences, des logiciels et antivirus requis pour le bon fonctionnement de l'ordinateur.

DELIBERATION 2014 - N°11/04 : TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La création de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO au 1^{er} janvier 2014, a donné lieu à certains transferts de compétences entre les communes et la communauté.

La commune de Saint Clair sur Elle est concernée pour l'assainissement collectif.(budget annexe)

Après l'approbation du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2014,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le transfert du budget annexe assainissement collectif selon les montants figurant au 31/12/2013 dans le compte de gestion de l'ancien budget annexe communal.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents liés (notamment procès-verbal et certificat administratif commun).

DELIBERATION 2014 - N°11/05 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'UCA POUR LE MARCHÉ DE NOËL

L'Union des Commerçants et Artisans de St Clair sur Elle (L'UCA) organisera le 19 décembre 2014 son marché de Noël dans les jardins du Presbytère ou en cas de mauvais temps à la Maison des Associations.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle sur le budget 2014 d'un montant de 280 € à l'Union des Commerçants et Artisans de St Clair sur Elle pour l'organisation du marché de Noël.

En contrepartie, le Conseil Municipal demande la gratuité des mètres linéaires pour les associations de St Clair sur Elle participantes.

BILAN REPAS DES « CHEVEUX BLANCS »

Françoise LOQUET, conseillère municipale et Présidente de l'association « les Cheveux Blancs » remercie les conseillers municipaux pour avoir assuré le service du repas « des cheveux blancs » organisé le 12 octobre.

102 personnes ont participé au repas.

Le prochain repas est fixé au 2^{ème} dimanche d'octobre 2015.

Madame le Maire remercie Françoise LOQUET et toute son équipe pour l'organisation de cette journée.

DELIBERATION 2014 - N°11/06 : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT VACANT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Jacqueline FRANCOISE était embauchée avant le 1^{er} septembre 2014 par la commune en tant qu'adjoint technique pour 8h00 hebdomadaire. Elle était également recrutée par le syndicat scolaire de l'Elle, en tant qu'ATSEM pour 25h00 hebdomadaire.

Au 1^{er} septembre 2014, le syndicat scolaire de l'Elle lui a proposé de lui augmenter ses heures à 32h30 min par semaine.

Madame Jacqueline FRANCOISE avait donc demandé par écrit une réduction de son temps de travail à la commune de Saint Clair sur Elle et demandait à travailler 3h30 min par semaine.

Désormais, le poste qu'elle occupait à 8h00/35h00 est vacant et n'a plus lieu d'exister.

Après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 septembre 2014, pour la suppression du poste permanent vacant d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (8H00 MIN / 35H00 MIN), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et décide de supprimer ce poste.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Lotissement « le Clos Normand » :**

Madame le Maire fait part d'un éventuel acquéreur de la dernière parcelle du lotissement (parcelle n°26). Celui-ci a déposé une offre de prix inférieure au prix de vente décidé par délibération.

Madame le Maire fait part qu'elle indiquera ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et demande une réflexion de chacun.

- **Contrat CUI-CAE** :

Madame le Maire informe que le contrat CUI-CAE de Monsieur Cédric LOIR arrive à échéance le 1^{er} décembre. Le Conseil Municipal est favorable à un renouvellement de 6 mois.

- **Voirie/Sécurité** :

o **Création de trottoirs** :

Madame le Maire fait le point sur la réunion avec les services du Conseil général du 28 octobre portant sur la création de trottoirs rue du Pont de la Pierre. Au vu des normes d'accessibilité et de dimension des trottoirs, la commune va devoir mettre en place un sens unique sur une partie de cette rue. Des essais seront effectués début 2015. La commission voirie se réunira pour retenir la meilleure solution de sens unique.

o **Parking de la 29^{ème} division** :

Madame Annick JOUFFLINEAU alerte les conseillers municipaux sur la sécurité des enfants au parking de la 29^{ème} division du fait du non-respect du stationnement des véhicules sur le parking.

- **Projets/Travaux** :

o **Maison de santé** :

Une réunion avec les professionnels de santé de St Clair sur Elle et Cerisy la Forêt aura lieu courant novembre afin de discuter du projet de maison de santé et d'élaborer un projet de santé. Ce projet de santé est indispensable pour obtenir des financements.

- **Communication et Information** :

o **Journée défense et Citoyenneté** :

Monsieur Pascal MERLIN a reçu, en tant que délégué sécurité-défense-service national, des informations sur la journée d'appel à la défense et le recrutement et l'engagement dans le service national. Les personnes intéressées peuvent contacter Monsieur MERLIN.

o **Site Internet** :

Monsieur Pascal MERLIN, Président de la commission communication et information, remercie Nicolas LE FEIVRE, adjoint administratif, pour le travail effectué sur le site Internet de la commune. Des modifications, corrections et compléments sont à apporter mais une mise en ligne en décembre est envisageable.

o **Service à la population** :

Monsieur Pascal MERLIN informe qu'un nouveau service de transport, notamment pour les personnes âgées et le portage de repas existe à St Clair sur Elle. Il s'agit des transports ADES au 5 rue Sire de Creully. Ils sont joignables au 06 83 49 36 32.

- **Réunions** :

o **Conseil Municipal** : mardi 2 décembre 2014

o **Réforme territoriale** :

Madame le Maire informe d'un courrier du Président de la Région Basse-Normandie informant de 12 réunions publiques en novembre et décembre 2014 dans les trois départements (Calvados, Manche, Orne) concernant la réforme territoriale et notamment la fusion des Région Basse et Haute-Normandie au 1^{er} janvier 2016.